

## Explication choix de tarification

Réf. Plénière du 15/12/2016

### 1/ Utilisateurs

3 propositions initiales :

- gratuité pour tous
- prix fixe
- prix libre

Après discussions, la majorité décide :

Adhésion à prix libre, en indiquant le prix d'équilibre permettant le bon fonctionnement financier de la structure porteuse, et des tarifs indicatifs (X€ représente telle possibilité pour le Cairn)

Le prix minimum sera compris en 1 et 5€ et sera retravaillé en groupe de travail puis présenté en CA.

Possibilité d'appliquer la gratuité dans différents cas notamment :

- périodique et événementielle
- jusqu'à un certain âge
- parrainage

Ces différentes modalités seront réfléchies avec les groupes travaillant la communication, la sensibilisation des utilisateurs et le modèle économique.

Travaux du groupe de travail (GT)

Le GT a opté pour une tarification libre et consciente avec les tarifs indicatifs suivants : indicative suivante

- 5€ : *Tarif minimum*
- **10€ : Montant d'équilibre**
- 20€ : *montant de soutien*
- 50€ : *montant de soutien*
- *Possibilité de gratuité événementielle*

Le prix minimum de 5€ nous a semblé un bon équilibre entre un prix modeste et la nécessité d'obtenir des ressources propres pour le fonctionnement de l'association.

>> 10€ correspond au montant d'équilibre inscrit dans la construction notre budget prévisionnel.

### 2/ Partenaires

*Sont exclus de cette réflexion les collectivités locales et les CE des entreprises qui feront l'objet d'un traitement au cas par cas.*

2 propositions initiales :

- prix fixe
- tableau tarifaire

Après discussion, les membres se prononcent pour un tableau tarifaire à trois critères d'entrée :

- raison sociale
- chiffre d'affaire
- nombre de salariés en ETP (équivalent temps plein)

Un comité d'accueil sera mis en place, et pourra traiter des cas particuliers.

Il est rappelé que la signature de la Charte est obligatoire.

Le prix d'adhésion des partenaires variera donc selon les trois entrées du tableau tarifaire, d'un prix minimum (< 100€) à un prix maximum (200 à 500€ environs)

Ces précisions seront retravaillées par le GT et validé en CA après études des retours d'expériences d'autres monnaies et de l'étude de faisabilité sur le Cairn (mi-janvier).

Le tableau tarifaire sera mis en forme pour être le plus lisible possible.

Le 26/11/2017

Possibilité d'appliquer des avantages tarifaires dans certains cas:

- première adhésion
- XX premiers adhérents
- ex-membres du Sol Alpin
- parrainage

Ces différentes modalités seront réfléchies avec les groupes travaillant le démarchage des partenaires et le modèle économique.

Le GT a travaillé sur la grille suivante :

Montant du chiffre d'affaire	Entreprises	Associations
Jusqu'à 100 000€	60€	30€
De 100 000€ à 150 000€	80€	40€
De 150 000€ à 250 000€	<b>100€</b>	50€
De 250 000€ à 400 000€	150€	75€
De 400 000€ à 500 000€	200€	<b>100€</b>
De 500 000€ à 700 000€	250€	125€
De 700 000€ à 1 000 000€	300€	150€
Au-delà de 1 000 000€	360€	180€

>> 100€ correspond au montant d'équilibre inscrit dans la construction notre budget prévisionnel.

Par souci de simplification de la grille, le GT n'a pas retenu le critère « nombre de salariés en ETP ». En effet, la plupart du temps cela est plutôt redondant avec le critère du « montant du chiffre d'affaire » du partenaire. Le tarif aurait été trop compliqué à calculé (voir grille tarifaire du Grain en annexe).

Nous avons également eu la réflexion qu'il était contradictoire avec les valeurs du Cairn qu'une entreprise locale employant beaucoup de salariés paie une cotisation plus élevée.

La grille a été construite en prenant en compte les retours de terrain des partenaires rencontrés et sondés sur le montant qu'ils étaient prêts à mettre dans une adhésion au Cairn. Les retours viennent de l'étude réalisée par Anne-Cécile Ragot pour Grenoble Alpes Métropole et des bénévoles ayant rencontrés les partenaires en 2016.

**ANNEXE**  
**Tarification autres MLC France 2017**

**Elef - Chambéry**

Professionnels / prestataires / partenaires :

60€ normal  
25€ réduit  
>60€ soutien

Particuliers / individuels / utilisateurs « participation libre et consciente » :

	Individuel	Famille
Normale	15€	20€
Soutien	>15€	>20€
Réduite	5€	8€
Minimum	1€	2€

**Pyrène - Monnaie 09 - Ariège**

Adhésion en conscience pour les particuliers et les prestataires

**Buzuk – Pays de Morlaix**

10€ pour les particuliers  
20 € pour les prestataires

**La Chouette (en construction)**

- Particuliers : solidaire 5€ / individuelle 10€ / famille 15€  
- Entreprises : en fonction du nombre de salarié

Nombre de personnes équivalent temps plein	Cotisation de base	Cotisation solidaire
0 personne	20.00 €	30.00 €
1 personne	40.00 €	60.00 €
De 2 à 3 personnes	50.00 €	80.00 €
De 4 à 9 personnes	100.00 €	140.00 €
De 10 à 24 personnes	150.00 €	200.00 €
De 25 à 49 personnes	300.00 €	400.00 €
Plus de 50 personnes	600.00 €	800.00 €

**Gonette - Lyon**

**Particuliers**

Participation libre et consciente, sachant que l'équilibre financier pour l'association se situe à 12€ par an.

**Professionnels**

La cotisation annuelle est une participation libre consciente avec un montant conseillé\* de :

50 euros pour une association  
100 euros pour une entreprise

**La Roue – Salon de Provence**

**Particuliers**

Cotisation standard de 15€

**Professionnels**

Cotisation standard de 20°

**Eusko – Pays basque**

Pour les **particuliers**, l'adhésion pour l'année est de :

- Bas revenus : 5 €/eusko par an
- Cotisation normale : de 10 à 20 €/eusko par an
- Cotisation de soutien : 20 €/eusko par an, ou plus.

**Professionnels**

Le montant de la cotisation dépend de la taille de votre entreprise :

- 5 €/eusko par mois (60€/an) pour les entreprises de moins de deux ans d'existence et sans salarié
- entre 7 et 10 €/eusko (84 à 120€/an) par mois (ou plus) pour les entreprises jusqu'à 5 salariés inclus (en équivalent temps plein)
- entre 12 et 20 €/eusko (144 à 240€/an par mois (ou plus) pour les entreprises de plus de 5 salariés

**Sol Violette – Toulouse**

**Particuliers**

Le montant de l'adhésion est compris entre 5 et 25 €/Sols par an. Nous vous laissons la liberté de choisir le montant de votre cotisation en fonction de vos revenus et de la valeur que vous attribuez personnellement au projet.

**Professionnels**

Le montant de la cotisation varie selon vos moyens et la valeur que vous attribuez au projet: 25, 50 ou 100 € par année civile.

**Le Grain – Le Havre**

**Particuliers**

Gratuité sans droit de vote en Assemblée Générale ou lors des Conseils d'Animation.

Membre actif à 20€ avec droit de vote

**Professionnels**

L'abonnement mensuel est défini par le Comité d'Agrément des Prestataires en fonction de différents critères

Tarif	Nbr de salariés	Impact localisateur	Impact Environnemental	Structure	Durée d'activité	TOTAL
<b>Prix libre / 0 euro</b>	0	Oui	Oui	Auto entreprise ou Association	- de 3 ans ou Association	
<b>2 euros</b>	- de 10	Neutre	Neutre	Indépendant	Entre 3 et 5 ans	
<b>4 euros</b>	10 et plus	Non	Non	Franchise	+ de 5ans	
<b>Sous-total</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	

*Par exemple, une structure indépendante, avec moins de 10 salariés, 4 ans d'activité, ayant un impact environnemental et localisateur favorable se verra proposer un abonnement mensuel de 6 euros.*

**Suivre dans le tableau ci dessus :** le montant de chaque critère évolue de 0 à 4 euros : l'abonnement étant constitué de la somme des 5 critères, ce qui permet de proposer un abonnement compris entre un "prix libre" et un montant de 20 euros.